

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT
SUR LES NOMENCLATURES

BAMAKO : 6 au 10 mars 2000

POINTS SAILLANTS DES DISCUSSIONS

Points saillants du groupe de travail conjoint sur les nomenclatures

Point n°1 : Introduction

Dans le cadre de l'harmonisation des nomenclatures au sein des Etats membres d'AFRISTAT, un groupe de travail conjoint s'est réuni du 06 au 10 mars 2000 à Bamako dans les locaux de l'Hôtel Mandé. Cette réunion était la dernière avant l'adoption des nomenclatures. Le discours d'ouverture des travaux a été prononcé par Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT (cf. annexe 3) qui a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé le cadre du présent groupe de travail conjoint et donné des informations sur les actions entreprises par AFRISTAT dans le contexte de l'intégration régionale.

Après un tour de table qui a donné l'occasion à chacun de se présenter, le programme de travail a été discuté et adopté (cf. annexe 2). La liste des participants figure en annexe 4.

Point n°2 : Objectifs

Après deux groupes de travail sous-régionaux (février et mars 1998), puis trois groupes de travail conjoints (octobre 1998, mai et novembre 1999), les experts ont mis au point des projets de nomenclatures d'activités et de produits et se sont mis d'accord sur la forme à donner au document d'accompagnement comprenant notamment un texte de présentation générale des nomenclatures et les notes explicatives rédigées à partir des observations des Etats.

Il s'agissait au cours du présent groupe de travail de procéder aux ultimes corrections concernant les projets de nomenclatures d'activités et de produits, les notes explicatives, et le document devant être diffusé dans les Etats. Une attention particulière devait être portée au projet de texte juridique qui sera soumis au Conseil des Ministres des Etats membres d'AFRISTAT.

Afin de faciliter les débats, il avait été demandé aux Etats, un mois avant la réunion, de préciser les points qu'ils souhaitaient voir discutés. Un récapitulatif en avait été préparé par AFRISTAT et distribué préalablement à la réunion.

Point n°3 : Déroulement des travaux

Les discussions ont porté sur sept points focaux :

- réexamen des nomenclatures d'activités et de produits,
- réexamen des notes explicatives,
- mise au point du projet de Règlement,
- modifications à apporter au texte de présentation,
- considérations générales sur le document d'accompagnement,
- outils complémentaires,
- choix des acronymes.

Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits

Modifications de structure

Les activités :	02.1 Exploitation forestière 02.10 Exploitation forestière
deviennent :	02.1 Sylviculture et exploitation forestière 02.11 Sylviculture 02.12 Exploitation forestière
Les produits :	02.10 Produits de l'exploitation forestière 02.10.1 Bois sur pied 02.10.2 Grumes de bois 02.10.3 Bois de chauffage
deviennent :	02.11 Bois sur pied 02.11.0 Bois sur pied 02.12 Produits de l'exploitation forestière 02.12.1 Grumes 02.12.2 Bois de chauffage
Les classes :	05.01 Pêche industrielle 05.02 Pêche artisanale
deviennent :	05.01 Pêche artisanale 05.02 Pêche industrielle
Les catégories :	51.21.1 Vente en gros de céréales et aliments pour le bétail 51.21.2 Vente en gros d'oléagineux 51.21.3 Vente en gros de café, thé, cacao et épices 51.21.4 Vente en gros de fruits et légumes frais 51.21.5 Vente en gros d'autres produits agricoles bruts
deviennent :	51.21.1 Vente en gros de céréales 51.21.2 Vente en gros d'oléagineux 51.21.3 Vente en gros de café, thé, cacao et épices 51.21.4 Vente en gros de fruits et légumes frais 51.21.5 Vente en gros d'aliments pour animaux 51.21.6 Vente en gros d'autres produits agricoles bruts
Les classes :	60.21 Transports urbains de passagers par taxis 60.22 Autres transports urbains de passagers 60.23 Transports interurbains de passagers
deviennent :	60.21 Transports urbains de passagers 60.22 Transports interurbains de passagers

Les classes : 60.21 Services de transports urbains de passagers par taxis
60.22 Autres services de transports urbains de passagers
60.23 Services de transports interurbains de passagers

deviennent : 60.21 Services de transports urbains de passagers
60.22 Services de transports interurbains de passagers

La catégorie : 80.10.0 Services d'enseignement préscolaire et primaire

est éclatée en: 80.10.1 Services d'enseignement préscolaire
80.10.2 Services d'enseignement primaire

Modifications dans les intitulés

La catégorie 01.13.3 des produits (« Noix de karité ») devient « Noix et amandes de karité ».

La classe 01.15 des produits (« Coton fibre ») devient « Coton fibre et graines de coton ».

La catégorie 02.12.1 des produits (« Grumes de bois ») devient « Grumes ».

Le groupe 15.6 des produits (« Farines, céréales transformées et produits amylacés ») devient « Farines, autres produits à base de céréales et produits amylacés ».

La classe 15.82 des activités (« Fabrication de cacao, chocolat ; confiserie ») devient « Chocolaterie ; confiserie ».

Pour les services dont l'intitulé était identique à celui de la rubrique correspondante des activités, le terme « services de » a été systématiquement rajouté (« services d'ennoblissement textile », « services de réparation d'articles domestiques », « services de location... », « services de recherche... », « services d'éducation... », « services d'enseignement... », « services de formation permanente... », « services d'assainissement, de voirie, et de gestion des déchets »).

Au sein du groupe 24.4 des activités et des produits, le terme « phytosanitaire » a été systématiquement remplacé par « agrochimique ».

Au sein du groupe 26.3 des activités et des produits, le terme « ouvrages » a été systématiquement remplacé par « matériaux et ouvrages ».

Au sein du groupe 40.2 et de la classe 40.20 des activités, le terme « fabrication » a été remplacé par « production ».

Les classes 51.21 d'activités et de produits (« Commerce de gros de produits agricoles bruts » et « Vente en gros de produits agricoles bruts ») deviennent « Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux » et « Vente en gros de produits agricoles bruts et d'aliments pour animaux ».

Au sein des classes 51.32 d'activités et de produits, le terme « pharmaceutiques » a été remplacé par « pharmaceutiques et médicaux ».

Au sein des classes 52.25 d'activités et de produits et de la catégorie 52.25.0 des produits, l'expression « verres et articles en verre » est modifiée en « verre et articles techniques en verre ».

Dans l'ensemble de la division 61, l'expression « voies navigables intérieures » est modifiée en « voies navigables ».

Au sein de la classe 66.01 et de la catégorie 66.01.0 des produits, le terme « prestations » est remplacé par « gestion ».

L'intitulé de la catégorie 73.10.3 des produits est complété par « ...et d'ingénierie ».

Au sein de la classe 80.22 des activités et des produits et de la catégorie 80.22.0 des produits, l'expression « technique ou professionnel » est remplacée par « technique et/ ou professionnel ».

Au sein de la classe 85.12 des activités et des produits , les expressions « médical ou dentaire » et « médicaux ou dentaires » sont remplacées par « médical et/ ou dentaire » et « médicaux et/ ou dentaires ».

Modifications apportées aux notes explicatives

Un certain de nombre de modifications ont été apportées aux notes explicatives.

Il a été rappelé que les notes relatives aux activités et celles relatives aux produits sont complémentaires. Ceci explique que ces notes soient peu développées au niveau des groupes et des classes d'activités.

Mise au point du projet de Règlement

Le projet de Règlement a été examiné attentivement par les participants qui ont formulé un certain nombre de propositions de corrections. Le projet amendé figure en annexe 1 aux présents points saillants.

Toutefois, les aspects juridiques du document seront réexaminés par les personnes compétentes.

Modifications apportées au texte de présentation

Outre un certain nombre de corrections de forme, il a été jugé que la partie traitant des procédures de gestion ne devait pas figurer dans un document de présentation des nomenclatures.

Le groupe de travail a néanmoins discuté de ces procédures. Il a en particulier été retenu que :

- pour l'interprétation des nomenclatures, AFRISTAT recueillera les avis du Groupe technique et en fera la synthèse qu'il communiquera à l'ensemble des parties intéressées (INS, organismes d'intégration sous-régionale, etc.),
- pour des modifications à apporter aux notes explicatives, AFRISTAT devra de plus obtenir l'aval du Conseil scientifique et du Comité de direction d'AFRISTAT,
- pour la mise à jour et la révision des nomenclatures, notamment après une révision des nomenclatures internationales de référence, il sera nécessaire de prévoir un règlement modificatif au Règlement initial.

Ces propositions devront être entérinées par le Comité de direction d'AFRISTAT.

Considérations générales sur le document d'accompagnement

Le principe d'un document unique a été retenu. Sa structure a été sensiblement modifiée afin de mieux mettre en évidence les nomenclatures elles-mêmes.

Il a été décidé d'adjoindre au document :

- la liste des sections, divisions et groupes d'activités et de produits,
- un encart relatif à des activités transversales (énergie, tourisme, environnement...),
- la liste des documents de référence,
- la liste des sigles et des abréviations.

Le Règlement figurera en annexe.

Outils complémentaires

Des discussions ont porté sur les différents outils qui pourraient utilement compléter le document de présentation.

Ont été notamment évoquées les constructions de tables de correspondances, d'un index alphabétique et de gammes commerciales.

Il a été convenu que ces documents devraient en premier lieu figurer sur CDRom. Il conviendra ensuite d'étudier la possibilité de mettre en place un outil informatique consultable sur l'Internet.

Choix des acronymes

Les participants ont choisi parmi une douzaine de propositions les acronymes suivants pour les nomenclatures d'activités et de produits :

Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA)

NOomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA).

Point n° 4 : **Conclusion**

Les participants se sont félicités d'avoir mené à bien ces travaux importants d'harmonisation des nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres d'AFRISTAT.

Il ont exprimé la nécessité de réunions régulières pour suivre la mise en œuvre des nomenclatures d'activités et de produits dans les Etats membres et pour poursuivre les travaux d'harmonisation dans d'autres domaines, notamment pour ce qui concerne une nomenclature des professions.

Enfin, les participants ont adressé leurs vives félicitations à la Direction Générale d'AFRISTAT pour la qualité des documents de travail présentés et la manière dont les débats ont été dirigés.

ANNEXE 1

REGLEMENT PORTANT ADOPTION DE NOMENCLATURES D'ACTIVITES ET DE PRODUITS POUR LES ETATS MEMBRES D'AFRISTAT

LE CONSEIL DES MINISTRES D'AFRISTAT,

Vu le Traité instituant l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), signé à Abidjan le 21 septembre 1993, notamment en ses articles 3, 7 et 17,

Vu l'avis du Conseil scientifique d'AFRISTAT, en sa session du [date],

Convaincu que l'harmonisation et la comparabilité des informations statistiques sont indispensables à toute action visant à promouvoir l'intégration économique et l'amélioration des échanges internationaux et donc le développement,

Considérant, en conséquence, la nécessité d'adopter des nomenclatures communes d'activités et de produits,

Considérant les recommandations des Nations Unies en matière de nomenclatures (CITI rév.3 : classification internationale type par industrie, CPC : classification centrale des produits), et la nomenclature de l'Organisation Mondiale des Douanes (SH : Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises),

Considérant la nécessité d'une gestion commune et d'une interprétation uniforme des nomenclatures dans tous les Etats membres,

Considérant les besoins et les obligations de ces Etats,

Sur proposition du Comité de direction d'AFRISTAT, en sa session du [date],

ARRETE LE PRESENT REGLEMENT :

Article premier

Objet du Règlement

1. Le présent Règlement établit :
 - une nomenclature d'activités,
 - une nomenclature de produits,communes aux Etats membres d'AFRISTAT.
2. Les nomenclatures visées à l'alinéa 1 sont annexées à ce Règlement. Des notes explicatives précisant le contenu de certaines rubriques font l'objet d'un document séparé.
3. Le Règlement oblige les Etats membres d'AFRISTAT à utiliser ces nomenclatures lors de l'établissement de statistiques par activités économiques ou par produits.
4. Le présent Règlement s'applique uniquement à l'utilisation des nomenclatures à des fins statistiques. Il n'implique par lui-même

aucun droit ou obligation au bénéfice ou à la charge des agents économiques.

Article 2

Nomenclature d'activités

1. La nomenclature d'activités est dénommée NAEMA (Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'Afristat).
2. La NAEMA comprend :
 - un premier niveau (section), comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
 - un deuxième niveau (division), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres ,
 - un troisième niveau (groupe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,

- un quatrième niveau (classe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.

Article 3

Nomenclature de produits

1. La nomenclature de produits est dénommée NOPEMA (Nomenclature des Produits des Etats Membres d'Afristat).
2. La NOPEMA comprend :
 - un premier niveau (section), comportant des rubriques identifiées par un code alphabétique,
 - un deuxième niveau (division), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à deux chiffres ,
 - un troisième niveau (groupe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à trois chiffres,
 - un quatrième niveau (classe), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à quatre chiffres.
 - un cinquième niveau (catégorie), comportant des rubriques identifiées par un code numérique à cinq chiffres.
3. La nomenclature de produits est articulée avec la nomenclature d'activités ; ainsi, les codes des rubriques en correspondance sont généralement identiques.

Article 4

Entrée en vigueur des nomenclatures

1. Les nomenclatures d'activités et de produits visées à l'article premier sont applicables à compter du 1er janvier 2001.
2. La mise en œuvre de ces nomenclatures devra être achevée au plus tard le 1^{er} janvier 2004.

Article 5

Utilisation d'autres nomenclatures

1. L'utilisation de nomenclatures nationales plus détaillées obtenues par éclatement de classes d'activité de la NAEMA ou de catégories de produits de la NOPEMA est autorisée, dès lors :
 - qu'elles s'emboîtent dans la NOPEMA,
 - que l'articulation activités – produits créée entre la NAEMA et la NOPEMA est strictement respectée.
- La Direction Générale d'AFRISTAT est chargée de vérifier le respect de ces contraintes et de la cohérence d'ensemble des nomenclatures nationales ainsi créées.

2. Le présent Règlement ne concerne pas les nomenclatures spécifiques (pour l'analyse économique, les comptes nationaux ou la conjoncture), à caractère réglementaire (nomenclatures douanières) ou ayant déjà fait l'objet d'une harmonisation spécifique (indice des prix).

Article 6

Groupe technique

1. Il est institué un groupe technique chargé d'assurer la gestion collective des nomenclatures visées par le présent Règlement. Ce groupe est composé des représentants des Etats membres, des représentants des instances régionales concernées et de représentants de la Direction Générale d'AFRISTAT. La présidence du groupe est assurée par la Direction Générale d'AFRISTAT.
2. Les modalités de fonctionnement du Groupe technique sont fixées par le Comité de direction d'AFRISTAT.

Article 7

Gestion des nomenclatures

1. Le groupe technique examine toutes les questions en rapport avec le présent Règlement à l'initiative des Etats membres, des instances régionales compétentes ou de la Direction Générale d'AFRISTAT. Le groupe a notamment compétence pour interpréter les nomenclatures et faire évoluer les notes explicatives autant que de besoin.
2. Il prépare les révisions, associées notamment aux refontes des nomenclatures internationales, impliquant une modification du présent Règlement.
3. Il assiste la Direction Générale d'AFRISTAT dans la préparation et la mise à jour de la documentation utile à l'application des nomenclatures visées par le présent Règlement.

Article 8

Publication

Le présent Règlement, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, ainsi que son annexe, seront publiés dans le bulletin officiel d'AFRISTAT, communiqués aux Instituts Nationaux de Statistique concernés, et repris dans la publication destinée aux utilisateurs des nomenclatures.

Fait à [lieu] le [date],

Le Président du Conseil des Ministres

Annexe 2

AFRISTAT: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

Groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures - Bamako - 06 au 10 mars 2000

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Lundi 06 mars

08H 30 - 09H 00	Installation des participants
09H 00 - 09H 15	Ouverture des travaux par M. le Directeur Général d'AFRISTAT
09H 15 - 09H 30	Adoption du programme de travail
09H 30 - 09H 45	Pause café
09H 45 - 12H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits
15H 00 - 16H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits
16H 00 - 16H 15	Pause café
16H 15 - 18H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits

Mardi 07 mars

09H 00 - 10H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits
10H 00 - 10H 15	Pause café
10H 15 - 12H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits
15H 00 - 16H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits
16H 00 - 16H 15	Pause café
16H 15 - 18H 00	Réexamen des nomenclatures d'activités et de produits

Mercredi 08 mars

09H 00 - 10H 00	Réexamen des notes explicatives
10H 00 - 10H 15	Pause café
10H 15 - 12H 00	Réexamen des notes explicatives
15H 00 - 16H 00	Réexamen des notes explicatives
16H 00 - 16H 15	Pause café
16H 15 - 18H 00	Réexamen des notes explicatives

Jeudi 09 mars

09H 00 - 10H 00	Examen du projet de Règlement
10H 00 - 10H 15	Pause café
10H 15 - 12H 00	Examen du projet de Règlement
15H 00 - 16H 00	Examen du texte de présentation
16H 00 - 16H 15	Pause café
16H 15 - 18H 00	Examen du texte de présentation

Vendredi 10 mars

09H 00 - 10H 00	Discussion sur les outils complémentaires - perspectives
10H 00 - 10H 15	Pause café
10H 15 - 12H 00	Choix d'un acronyme
16H 00 - 17H 30	Discussion et adoption des points saillants, clôture du groupe de travail

ANNEXE 3

**Discours prononcé par M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT,
à l'ouverture des travaux du groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures
dans les Etats membres d'AFRISTAT.**

Bamako, le 6 mars 2000.

Mesdames et Messieurs les délégués des Etats membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT),

Monsieur le représentant de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA),

Monsieur le représentant de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC),

Messieurs les représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

Monsieur le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Monsieur le représentant de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),

Monsieur le représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),

Monsieur le représentant de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),

Mesdames et Messieurs les experts,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous accueille dans cette salle de réunion de l'hôtel Mandé. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Bamako.

Pendant une semaine, nous serons de nouveau ensemble à l'occasion de ce groupe de travail qui s'inscrit dans le cadre des activités entreprises par AFRISTAT pour doter les Instituts Nationaux de Statistique d'outils de travail conformes aux normes internationales.

Je voudrais rappeler que le travail d'harmonisation des nomenclatures a commencé en février 1997, ici même à Bamako, par une réunion du groupe de travail Afrique de l'Ouest, suivie un mois plus tard par une réunion équivalente pour l'Afrique Centrale et les Comores. Trois réunions conjointes, organisées en octobre 1998, mai et novembre 1999, ont ensuite permis de mettre au point les nomenclatures elles-mêmes et les documents d'accompagnement. Beaucoup de travail a donc déjà été réalisé.

Il vous faut maintenant apporter les ultimes corrections aux nomenclatures d'activités et de produits et aux documents d'accompagnement. Vous devrez également établir la forme définitive du projet de Règlement.

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion va ainsi nous permettre de clore les débats techniques autour des nomenclatures d'activités et de produits. Le processus de leur adoption pourra alors commencer : examen par le Conseil scientifique d'AFRISTAT, examen par le Comité de direction, adoption par le Conseil des Ministres des Etats membres d'AFRISTAT lors de sa session de septembre 2000.

Votre travail ne sera pas pour autant terminé. Il vous reviendra en effet la lourde responsabilité de l'utilisation effective des nomenclatures dans vos Etats respectifs. Certes, le soucis que vous avez eu d'associer l'ensemble des parties concernées à l'élaboration des nomenclatures, l'adoption même d'un Règlement, la documentation accompagnant les nomenclatures, sont des éléments qui faciliteront leur application. Ne croyez cependant pas que cela est suffisant. Vous aurez encore à accomplir un important travail de diffusion, de vulgarisation, de conseil pour amener les utilisateurs potentiels à faire usage, et à faire bon usage, de nos nomenclatures.

Mesdames, Messieurs,

Pour en revenir à la présente réunion, vous aurez constaté que la charge de travail est importante, il s'agira donc pour nous de travailler vite et bien. Les spécialistes que vous êtes sont le gage de la qualité attendue des travaux; vous en avez donné la preuve tout au long des travaux antérieurs. Une tâche difficile vous attend mais je reste convaincu que vous mettrez pleinement en œuvre vos compétences pour atteindre les objectifs visés.

Je souhaite donc plein succès à vos travaux et déclare ouvert le groupe de travail sur l'harmonisation des nomenclatures dans les Etats membres d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

Liste et coordonnées des participants au groupe de travail sur les nomenclatures - Bamako du 06 au 10 mars 2000

Nom des délégués	Institution	Adresse postale	Téléphone	Télécopie	Adresse électronique
M. Justin ADJIKOUIN	Direction de la Coordination Statistique Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	BP 323 - Cotonou Bénin	229 - 30 82 43 229 - 30 82 46	229 - 31 34 31	insae.ci@planben.intnet.bj
M. Lallé Célestin SAGNON	Service de la Coordination Statistique, des Projets et de la Coopération - Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD)	01 BP 374 Ouagadougou 01 Burkina Faso	226 - 32 46 28	226 - 31 07 60 226 - 31 73 36	insd@cenatrin.bf
M. Barnabé OKOUDA	Service de la Normalisation - Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DSCN)	BP 660 - Yaoundé Cameroun	237 - 23 37 21 237 - 22 04 45	237 - 23 24 37	jtedou@netstar.cenadi.cm bokouda@netscape.net
M. Raphaël BOUE	Division des Statistiques et des Etudes Economiques (DSEE)	BP 696 - Bangui Centrafrique	236 - 61 72 69	236 - 61 03 90	
M. Houmadi ABDALLAH	Service des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale - Direction de la Statistique	BP 131 - Moroni Comores	269 - 74 42 34		
M. Jean-Alfred MBOUNGOU	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE)	BP 2031- Brazaville Congo	242 - 81 59 09	242 - 81 04 91 242 - 81 59 09	
M. Gabriel DOFFOU NGUESSAN	Sous-Direction de la Comptabilité Nationale Institut National de la Statistique	BP V55 - Abidjan Côte d'Ivoire	225 - 20 22 80 20 225 - 20 22 80 90	225 - 20 21 44 01	edsci2@netafri.ci
M. Jean-Pierre ZIMA MEFE	Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques (DGSEE)	BP 2119 - Libreville Gabon	241 - 72 13 69 241 - 72 04 55 241 - 76 06 71	241 - 72 04 57	plan.DGSEE@internetgabon.com
M. Francisco MBA ONDO NCOGO	Direction Générale de la Statistique	APD. Correos n° 299 Malabo Guinée Equatoriale	240 - 9 33 52 240 - 9 25 41	240 - 9 29 35	jyl@intnet.gq
M. Carlos Mendes Da COSTA	Département de la Comptabilité Nationale Institut National de la Statistique et du Recensement	CP 6 - Bissau Guinée-Bissau	245 - 22 20 54	245 - 22 21 22	
M. Baba KOKAINA	Division de la Comptabilité Nationale Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)	BP 12 - Bamako Mali	223 - 22 24 55 223 - 22 48 73	223 - 22 71 45	cnpe.mali@malinet.ml
M. Haïmet DIANIFABA	Service de la Comptabilité Nationale Office National de la Statistique	BP 240 - Nouakchott Mauritanie	222 - 25 39 26	222 - 25 51 70	pafiem_massinon@ toptechnology.mr
M. Mahamadou CHEKARAO	Service de la Coordination Statistique Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN)	BP 862 - Niamey Niger	227- 72 35 60	227 - 72 22 89	bouzou@delgi.ne mchekarao@caramail.com
M. Samba BA	Division des Statistiques Economiques Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS)	BP 116 - Dakar Sénégal	221 - 825 00 50 221 - 680 08 94	221 - 824 90 01 221 - 824 90 04	basamba@usa.net
M. Pafroumi Patézéré DANZOUNBE	Division de la Comptabilité Nationale et de la Conjoncture Direction de la Statistique , des Etudes Economiques et Démographiques (DSEED)	BP 453 - N'Djaména Tchad	235 - 51 45 49	235 - 51 51 85	

Liste et coordonnées des participants au groupe de travail sur les nomenclatures - Bamako du 06 au 10 mars 2000

Nom des délégués	Institution	Adresse postale	Téléphone	Télécopie	Adresse électronique
M. Yao N'GUISSAN	Division de Synthèse et Recherche Méthodologique Direction de la Statistique Générale	BP 118 - Lomé Togo	228 - 21 22 87 228 - 21 62 24	228 - 21 37 53	ynguissa@hotmail.com ynguissa@syfed.refer.tg.org
M. Gilbert MIANGOUILA	Service de la Réglementation et de la Normalisation Comptable - CEMAC	BP 969 - Bangui Centrafrique	236 - 61 13 59 236 - 61 18 85 236 - 61 21 79	236 - 61 21 35	sgudeac@ininet.cf
M. Birimpo LOMPO	Département des Politiques Economiques Commission de l'UEMOA	01 BP 543 Ouagadougou Burkina Faso	226 - 31 88 74 226 - 31 88 75	226 - 31 88 72	birimpo.lompo@uemoa.bf
M. Séverin Yves KAMGNA	Service de la Prévision - Direction des Etudes BEAC - Services centraux	BP 1917 Yaoundé Cameroun	237 - 23 40 60 237 - 23 40 30	237 - 23 33 29	di.beac@camnet.cm kamgna@hotmail.com
M. Jean-Yves SINZOGAN	Direction de la Recherche et de la Statistique BCEAO Siège	Avenue Abdoulaye Fadiga - Dakar Sénégal	221 - 839 05 00 221 - 839 09 14	221 - 823 93 35	jsinzogan@bceao.int
M. Mohamed Ould SIDNA	Service Statistique - Direction des Etudes Economiques - Banque Centrale de Mauritanie	BP 623 Nouakchott Mauritanie	222 - 25 22 06	222 - 25 27 59	hsidna@yahoo.fr
M. Souleymane TRAORE	Division des Services d'Information pour le développement - CEA	CEA - P.O. Box 3005 Addis Abeba Ethiopie	251 - 1 51 72 00 251 - 1 44 34 60	251 - 1 51 05 12 251 - 1 51 44 16	traore@un.org
M. Emile BRUNEAU	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) Timbre D 221	18, bd Adolphe Pinard 75 675 Paris Cedex 14 - France	33 - 1 41 17 52 74	33 - 1 41 17 66 39	emile.bruneau@insee.fr
M. Lamine DIOP	Direction Générale AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako MALI	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml
M. Hubert GBOSSA	Département des Etudes et Synthèses Economiques AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako Mali	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml
M. Eric METREAU	Département des Etudes et Synthèses Economiques AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako Mali	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml
M. Pierre COUAILLAC	Département des Etudes et Synthèses Economiques AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako Mali	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml
M. Komi Akolly AMEGASHIE	Département de l'Informatique, de la Documentation et des Publications - AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako Mali	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml
M. Jean-Pierre BACHELART	Département de l'Informatique, de la Documentation et des Publications - AFRISTAT	BP E-1600 - Bamako Mali	223 - 21 55 00 223 - 21 55 80	223 - 21 11 40	afristat@malinet.ml